

COMMUNE DE BASTELICACCIA
CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 12 janvier 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1) Madame Angèle FOLACCI, épouse CARROLAGGI, demeurant à AJACCIO.
Née à AJACCIO le 30 novembre 1968 ;

2) Madame Marie Antoinette FOLACCI, épouse LUGREZI, demeurant à AJACCIO.
Née à AJACCIO le 17 avril 1967 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A BASTELICACCIA (Corse du Sud)

- Concernant Mme Angèle FOLACCI épouse CARROLAGGI :

Diverses parcelles de terre, cadastrées section D lieudit VALLE DI L AROLA numéros 3959 pour 61 ca, 3960 pour 61 ca, 3965 pour 54 ca, 3966 pour 53 ca, la MOITIE INDIVISE de 3961 pour 03 ca, 3962 pour 03 ca ;

Et la MOITIE INDIVISE (1/2) de divers biens bâtis et non bâtis cadastrés section D numéros 1347 lieudit VALLE DI L AROLA pour 05 a 20 ca et 1355 lieudit BOCCA DELLA CHIUSELLA pour 42 ca ;

- Concernant Mme Marie Antoinette FOLACCI, épouse LUGREZI :

Diverses parcelles de terre, cadastrées section D lieudit VALLE DI L AROLA numéros 3963 pour 11 ca, 3964 pour 12 ca, la MOITIE INDIVISE de 3961 pour 03 ca, 3962 pour 03 ca ;

Et la MOITIE INDIVISE (1/2) de divers biens bâtis et non bâtis cadastrés section D numéros 1347 lieudit VALLE DI L AROLA pour 05 a 20 ca et 1355 lieudit BOCCA DELLA CHIUSELLA pour 42 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI